

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 4 avril 2018**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 13
Membres ayant donné procuration : 5
Nombre de suffrages exprimés : 17
Membres absents excusés : 2

L'an deux mille dix-huit le quatre avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le vingt-sept mars 2018, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, Mme BUHAJEZUK et M. PERLATI

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CHEBBAH, M. JURCZAK, M. MEDVES,
et Mme SPERANDIO (elle a suppléé M. CORAZZA)

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. HERGAT et M. LORENTZ

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES et M. GLODEN

Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. FERRERO donne procuration à Mme RENAUX,
M. SAPIN donne procuration à M. PERLATI,
M. DE LAZZER donne procuration à Mme BUHAJEZUK.

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

Mme CORION donne procuration à M. JURCZAK
M. TARILLON donne procuration à M. MEDVES

17 AVR. 2018
SOLÉNNITÉ
SECRET

Publié(e) le 17/04/2018
Notifié(e) le
Yutz, le 17/04/2018
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.



Stéphanie Siebert
Stéphanie SIEBERT

Suppléants présents dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. KOPP

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. WOJTYLKA et Mme FERRY

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE : M. LOUIS et M. FISCHER
THONVILLE

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Objet : Compte Administratif 2017

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice. Il compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Ainsi, le CA 2017 du SYDELON a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 14 mars 2018,

I. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2017 de la section de fonctionnement atteint **130 870,34** euros. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 10 374 934,86 euros. Les principales recettes sont :

- **334 247,27** euros de participations aux frais de fonctionnement (cotisations des 2 euros TTC par habitant),
- **9 372 658,15** euros de participations liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés,
- **601 730,34** euros de ventes de produits résiduels.

Les dépenses de fonctionnement totalisent **10 244 064,52** euros.

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **55 640,00** euros, en immobilisations incorporelles (frais d'études, frais d'insertion, concessions) et **15 780,07** euros en immobilisations corporelles (matériel de bureau, matériel informatique et mobilier) et **17 731,60** euros pour le remboursement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Les crédits prévus de **142 429,99** euros ont fait l'objet d'inscription en reste à réaliser à hauteur de **64 248,33** euros.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président,

Le Président, Michel Paquet, quitte la salle et cède la présidence à Mme RENAUX.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif pour l'exercice 2017 du SYDELON
arrêté comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	+ 10 374 934,86 €
Dépenses	+ 10 244 064,52 €
Résultat de l'exercice	= 130 870,34 €
Résultat de fonctionnement reporté	+ 611 367,77 €
Résultat excédentaire cumulé	= 742 238,11 €
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	+ 83 995,96 €
Dépenses	- 89 151,67 €
Résultat de l'exercice	- 5 155,71 €
Résultat d'investissement reporté	+ 223 234,88 €
Excédent d'investissement cumulé	= 218 079,17 €
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	- 64 248,33 €
Résultat excédentaire cumulé	= 153 830,84 €

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le 11 AVR. 2018
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 13 AVR. 2018

